



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 6 JUILLET 2026**

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 5
- Excusé(e)s : 1
- Absent(e)s non excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Orangerie à St Symphorien d'Ozon, sous la présidence de Madame la Présidente, Mireille BONNEFOY.
Secrétaire : Alexis GAILLARDIN

Présent(e)s :

Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Evelyne GAUTHIER, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMARD, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennnes), Blandine BOST, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Alexis GAILLARDIN, Geneviève GLEYNAT, Noémie PROST-PICAZO (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Geneviève GLEYNAT (St Symphorien d'Ozon)
M. Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Blandine BOST (St Symphorien d'Ozon)
Mme Josiane RANN (Sérézín du Rhône) a donné pouvoir à M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône)
Mme Nathalie PANSIOT (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)
M. Mattia SCOTTI (Ternay) a donné pouvoir à Mme Catherine DESCHANEL (Ternay)

Excusés :

M. Xavier POCHON (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s : /

**N°2026-90-7.1.1
06/07/2026**

Révision de l'AP/CP pour le projet de requalification du parc d'activités du Chapotin à Chaponnay – Tranche 3 - rue Marius Berliet

Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2026-03-13-00040 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n°2026-13 du conseil communautaire du 2 mars 2026 relative à la création de l'AP/CP pour le projet de requalification du parc d'activités du Chapotin à Chaponnay – Tranche 3 – rue Marius Berliet ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par délibération n°2026-XX du conseil communautaire du 6 juillet 2026 ;

Vu le bureau communautaire du 22 juin 2026 ;

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Considérant qu'il convient de réviser l'AP n°AP_2026_01 relative au projet de requalification du parc d'activités du Chapotin à Chaponnay – Tranche 3 - rue Marius Berliet, afin d'intégrer les crédits relatifs aux travaux supplémentaires suite à l'étude de comptage routier, à savoir le renforcement de la structure de la chaussée pour supporter le trafic poids lourds ;

Considérant qu'ainsi le montant de l'AP n°AP_2026_01 était initialement de 2 396 291 € TTC et qu'il s'élève désormais à 2 440 889.36 € TTC.

Considérant que les crédits de paiement ouverts sur la période d'exécution financière prévisionnelle sont nouvellement répartis comme suit, sachant que les CP 2026 demeurent inchangés :

AP_2026_01 – Requalification du parc d'activités du Chapotin à Chaponnay – Tranche 3 - rue Marius Berliet			
Année	2026	2027	2028
Montant des CP (€ TTC)	706 675.48	1 534 213.36	200 000.52

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision de l'autorisation de programme n°AP_2026_01 relative au projet de requalification du parc d'activités du Chapotin à Chaponnay – Tranche 3 - rue Marius Berliet dont le nouveau montant est de 2 440 889.36 € TTC ;
- **AUTORISE** l'ouverture des crédits de paiement selon l'échéancier prévisionnel suivant :

AP_2026_01 – Requalification du parc d'activités du Chapotin à Chaponnay – Tranche 3 - rue Marius Berliet			
Année	2026	2027	2028
Montant des CP (€ TTC)	706 675.48	1 534 213.36	200 000.52

- **DIT** que les crédits de paiement 2026 sont inscrits au budget primitif 2026 dans la section d'investissement ;
- **AUTORISE** que les crédits de paiement non consommés au terme de chaque exercice comptable concerné soient automatiquement reportés sur l'exercice suivant ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Télétransmise en Préfecture le **10 JUL. 2026**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **10 JUL. 2026**

Pour extrait conforme au registre,
Mireille BONNEFOY
Présidente

